

Comité des Officiers permanents de liaison 02/2021,
préparatoire au Conseil extraordinaire des ministres de la COI
23 et 24 novembre 2021 – Domaine du MoCA, Saint Denis, La Réunion

Compte-rendu

Session d'ouverture : la session débute à 09h30.

Après le message d'accueil du Secrétaire général (*voir annexes*), ont suivi les allocutions du **président du Comité des OPL** et du **représentant de la présidence en exercice du Conseil des ministres** (*voir annexes*).

Le président du Comité des OPL remercie ce dernier pour son discours très inspirant et qui donnera le ton pour la suite des travaux. Il salue ensuite l'arrivée des représentants du Conseil régional et du Conseil départemental de La Réunion avant de passer la parole aux représentants des États membres : Union des Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles (*voir annexes*).

Ouverture du Comité des OPL

- a) **Lecture et adoption de l'ordre du jour :** après avoir passé en revue le projet d'ordre du jour, **le Pdt** demande aux OPL leurs éventuels commentaires ou remarques. Suite à la remarque de **l'OPL de Madagascar** qu'aucun document relatif au point 4.2 concernant le projet de budget de fonctionnement du SG-COI pour l'année 2022 n'a été soumis et qu'il sera difficile de prendre des décisions sur ce point, **VC** informe que les documents sont en cours de finalisation par le Comité budgétaire et seront soumis par la Présidente aussitôt fait. **Le Pdt** confirme l'adoption de l'ordre du jour après avoir précisé que la procédure écrite sera suivie pour ce point 4.2.
- b) **Adoption du compte-rendu du 1^{er} Comité des OPL tenu les 17 et 18 mai 2021 :** après avoir demandé aux représentants s'ils ont des commentaires, **le Pdt** confirme que le compte-rendu est adopté par le Comité avec une requête d'enlever l'adjectif « futur » à la page 5 concernant le soutien de la France à l'IORA.

Après que **l'OPL de Maurice** ait marqué son appréciation pour le document fourni par le Secrétariat général, appréciable car retraçant les débats des précédentes rencontres, **le Pdt** propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Session 1 – Des biens publics régionaux à préserver

1.1. Santé et Réseau SEGA – One Health

Le Pdt propose au Secrétariat général de présenter la fiche soumise.

DP rappelle, tout comme cela a été dit précédemment par l'Ambassadeur Escure, que la COI souhaite mettre en avant le réseau SEGA-One Health dans cette partie de l'Indianocéanie et faire de cette unité de veille sanitaire un point de référence concernant la riposte et l'intervention. Il ajoute que la quasi-totalité des marchés pour les équipements médicaux destinés à la lutte contre la Covid-19 a été réalisée. Il se réfère à la fiche et aux annexes transmises.

Le Pdt remercie pour la présentation complète de la fiche et des décisions et ajoute qu'il est prévu une démonstration du test RUNCOV durant la journée du 26 novembre, en présence des ministres, son fonctionnement et la disponibilité rapide des résultats. Il est aussi prévu, lors de la conférence de presse, la signature du financement additionnel au projet RSIE 3 pour un montant de 1,8 millions d'Euros et la tenue du comité de pilotage du projet du 1^{er} au 3 décembre à La Réunion.

L'OPL des Comores demande des précisions sur le point e) et le point f) concernant la validation et la signature du renouvellement de la convention avec l'OIE qui nécessitait une validation du Conseil.

OPL de Madagascar demande des précisions sur l'état d'avancement de la mise en place du centre d'isolement de Nosy Be et quelles en sont les obstacles. Concernant les tests RUNCOV, les délais n'ayant pas permis aux autorités sanitaires de Madagascar de se prononcer et au ministère de la santé publique, elle propose un ajout à la proposition de décision, notamment « d'engager les discussions avec les États membres ».

Le représentant de l'OPL de Maurice souhaite remercier la partie française ainsi que l'Union européenne pour le soutien financier, fort appréciable, apporté en termes d'équipements médicaux ainsi que le personnel de l'Unité de Veille sanitaire pour leur engagement depuis 2017. Suite aux consultations internes, l'approbation des ministères de la santé, de l'agro-industrie et des finances a été obtenue pour le financement de l'opérationnalisation de l'UVS. Pour le réseau SEGA-One Health, il propose un atelier de validation de l'étude de faisabilité en amont de la réunion ministérielle prévue début 2022 dont les travaux seront facilités par l'approbation préalable par les techniciens. Il propose ainsi un alinéa additionnel sur cet atelier régional.

L'OPL de Madagascar souhaite des précisions concernant le contrat avec l'Institut Pasteur et les signataires et demande que le canal de discussions établi soit respecté concernant la gestion du projet, notamment en matière stratégique et diplomatique en saisissant les États membres pour une meilleure visibilité des activités de ce projet.

À la demande de **l'OPL des Seychelles** sur les Conventions qui seront signées, **le Pdt** répond que des précisions seront apportées lors de la préparation de l'ordre du jour du Conseil. Il propose au Secrétariat général de répondre aux diverses questions posées précédemment.

DP confirme que les conventions ont été soumises aux États membres par email et sans réponse de la part des OPL, le processus suit son cours. Par ailleurs, il ajoute que les États membres doivent manifester leur intérêt s'ils veulent utiliser les tests RUNCOV, développés par le CIRAD. Il confirme que les OPL restent les points d'information et coordonnent les activités en matière de gestion de projet, en accord et en collaboration avec les Points Focaux Nationaux. Il confirme que l'avenant pour le top-up de 1.8 millions d'Euros avec le Cirad sera signé à la fin du Conseil.

L'Amb. Escure souligne l'intérêt du projet RUNCOV que La Réunion offre à la COI conformément à l'appel lancé par les ministres lors du Conseil du 5 juin 20. Une nouveauté scientifique a été créée pour une efficacité adaptée aux îles de l'océan Indien et il est important que les OPL s'inscrivent dans cette démarche.

L'OPL des Comores remercie pour les explications mais souhaite davantage d'explications.

À cela, **le Pdt** suggère que les procédures soient fixées et formalisées, possiblement sous forme de procédure écrite et qu'une date soit arrêtée pour une réponse des pays afin de mener à la validation. Il sollicite aussi des éclairages à la demande de l'OPL de Madagascar sur l'Institut Pasteur.

L'OPL des Seychelles affirme accueillir favorablement la proposition émise par le Secrétariat général d'organiser la rencontre des ministres de la Santé, initiative régionale nécessaire en ces temps de pandémie.

Concernant le point sur les approbations des documents, **DP** se réfère à la lettre 324 en date de juillet, adressée aux pays où une date avait été fixée pour les réactions, mais aucune réponse n'a été reçue, d'où l'engagement avec l'OIE. Pour le Comité de pilotage prévu la semaine suivante, il explique qu'il réunira les Points focaux, les observateurs, notamment l'OMS, l'OCDC, l'OIE. Ce sera l'occasion de partager avec les PFN issus des ministères de la Santé et l'organisation de la réunion ministérielle sera aussi discutée.

Il informe qu'un contrat a été signé avec l'Institut Pasteur pour l'envoi de stagiaires et des échantillons pour le séquençage.

OPL de Madagascar insiste sur les informations demandées pour la mise en place du centre d'isolement de Nosy Be ainsi que pour le contrat avec l'Institut Pasteur pour en connaître les modalités avec éventuellement l'envoi d'une copie.

DP informe que la mission de programmation est terminée et que le recrutement d'un bureau d'étude pour le cahier des charges et le suivi des travaux commencera bientôt et le recrutement d'une entreprise pour la construction suivra. Pour le contrat avec l'IPM, une copie sera envoyée à l'OPL de Madagascar dans l'après-midi.

Le Pdt souhaite que la transmission du document soit faite aux autres EM aussi et propose de passer en revue les propositions de décisions.

Suite à une remarque de **l'OPL de Madagascar** pour le point c) « appelle les EM à donner leur accord pour la signature de la Convention de financement... » car en cours d'examen par les autorités malgaches, il est convenu qu'une déclaration d'intention sera alors signée. Elle suggère une reformulation de la décision e) tout en demandant au SG de soumettre un plan de financement, commente la décision g) et informe que le ministre de la Santé de Madagascar sera présent en tant que technicien au prochain CoPil.

L'OPL des Comores propose que la décision f) soit rapportée en avant pour envoi au Conseil.

Une pause est proposée par **le Pdt** avant d'aborder le point suivant.

1.2. Environnement et climat

À la reprise de la séance à 10h50, **le Pdt** passe la parole à GB pour la présentation de la fiche.

GB présente la fiche qui résume l'ensemble de tous les programmes dans le secteur de l'environnement et du changement climatique avec des projets en cours et d'autres qui démarreront très prochainement ou l'année prochaine. Le programme BRIO, mené en partenariat avec Météo France, termine l'année prochaine. Il reste encore quelques formations en appui à la Météo Seychelles pour l'hébergement du portail géographique sur la région à effectuer. Le projet Intra-ACP (GCCA), financé par l'UE, projet d'appui démarré l'année dernière, a pris du retard. Elle ajoute que suite à la soumission des projets, pour accréditation du Fonds Vert, classés sous la catégorie C (montant de financement minime), le Fonds Vert a informé que la COI a les capacités pour une catégorie D, pour un montant supérieur, ce qui a retardé le processus pour cet alignement.

Les activités du programme RECOS, dont la Convention de Financement a été signée l'année dernière, ont démarré avec la signature d'un contrat avec le bureau Stantec pour mobiliser les experts. Le chef de projet est déjà en place et une première réunion de contact avec les PFN sera bientôt organisée.

Le projet Hydromet s'est heurté à certaines contraintes pour son démarrage effectif. L'AFD a signé le « Project Agreement » avec le Fonds Vert et certaines conditions sont toujours en attente en vue du démarrage le 13 janvier 2022.

Concernant le volet biodiversité, un projet est en cours d'instruction auprès de l'UE. Le projet GMES Afrique géré conjointement avec le MOI, termine cette année et a rencontré beaucoup de difficultés. Pour l'Agence régionale de la biodiversité recommandée par la décision du 33^e Conseil, les personnes ressources ont été nommées et une réflexion sera entamée.

Pour la réduction des déchets, la CF du projet ExPloi a été signée et des échanges ont débuté avec le PNUD pour un projet sur les déchets toxiques pour financement sous le GEF.

Le Pdt note des activités très riches dans ce domaine et propose un tour de table pour des réactions.

OPL des Comores demande de modifier la proposition de décision d) : noter l'importance de la transmission...

Le représentant de l'OPL de Maurice remercie le Secrétariat général d'avoir associé les EM dans l'élaboration du projet Hydromet depuis 2019 et rappelle que certaines requêtes de la partie mauricienne n'ont pas été prises en compte. Il demande la soumission du *Project Agreement* assez rapidement afin d'entreprendre les consultations requises en vue de son approbation.

À la requête du Pdt, GB explique que le document dont il est fait référence à la convention avec chaque pays, et non la convention globale, qui décline les activités du projet. Ce document fait partie des documents mentionnés au point b) qui permettront de lever les conditions suspensives au démarrage de ce projet.

OPL de Maurice indique qu'il n'a pas de remarques particulières sur les propositions de décisions mais souhaite sensibiliser le Secrétariat général concernant les consultations et remercie la CM/GB pour son assistance, son soutien et sa compréhension pour son accompagnement dans cette nouvelle démarche. En outre, il souhaite partager ses préoccupations sur la signature du *Project Agreement* qui devra être faite en janvier.

OPL de Madagascar remercie pour l'accompagnement des EM et les différentes techniques car les dossiers sont complexes. À sa demande sur l'état des documents transmis, **CM/GB** informe qu'il manque deux lettres d'engagement, notamment pour les 15 ans de prise en charge du pays après la mise en œuvre du projet, à noter que la France n'est pas bénéficiaire du projet mais a travaillé en partenariat. Toutes les lettres pour la mise en œuvre sur 5 ans ont été reçues. L'AFD mettra à disposition une consultante pour finaliser la phase en vue de la signature du *Project Agreement* avec les pays. L'opinion légale est en cours de finalisation et la signature des deux Conventions de financement est prévue cette semaine, d'une part d'un montant de 10 millions d'Euros sur les fonds de l'UE et de l'AFD, d'autre part, sur le Fonds Vert pour 52,8 millions d'Euros.

CM/GB ajoute, sur demande de précisions de **l'OPL des Seychelles**, que les personnes ressources se complémentent dans les projets en vue de leur appropriation par le pays. Cette idée est soutenue par **le Pdt** qui est d'avis qu'il faut nommer des PFN sectoriels pour éviter l'allongement de la liste.

Le représentant de la délégation de l'UE remercie GB pour la présentation et souhaite souligner les difficultés de ces dossiers très importants, notamment l'appréhension manifestée pour le projet Hydromet. Il espère que la signature de la CF ne sera pas perturbée, l'UE et l'AFD ayant mobilisé leurs fonds à hauteur de 60 millions d'Euros, les délais stricts et les procédures en cours mettent en danger sa réalisation. Il fait ressortir l'importance de ce projet en termes de capacités météorologiques ou pour le renforcement des capacités de prévisions et la prévention des désastres naturels. Il fait aussi remarquer que la fiche ne fait pas mention du projet de réduction des risques de catastrophes et se dit désolé des problèmes rencontrés dans le cadre du GMES pour lesquels il prendra contact avec le MOI.

Le Pdt informe qu'une démonstration grandeur nature est prévue le 26 novembre sur les activités de la Plateforme d'Intervention régionale pour l'océan Indien (PIROI) et propose l'adoption des propositions de décisions avant de passer à la fiche suivante.

Session 2 – Les défis de la relance

2.1. Relance post-Covid et coopération économique

Le Pdt explique que ce point, très important, justifie la tenue de ce Conseil extraordinaire, suite à celui tenu en 2020 et qui avait demandé au SG d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de relance économique post-Covid. Beaucoup d'activités ont été entreprises, notamment une réunion récente avec Cap Business OI qui a adopté un plaidoyer qui sera présenté par sa présidente.

Il passe la parole à **RM** pour la présentation de la fiche. Le **CM/RM** explique qu'un inventaire des activités au niveau économique des 25 dernières années est présenté. Il en ressort un seul projet global terminé en 2001 et un autre relatif au tourisme. Il propose un programme sur le plan d'actions régional pour l'économie bleue, tel que proposé par la fiche de programmation 2021-2027. La connectivité régionale reste aussi un point très important avec d'abord pour la connectivité aérienne, la constitution de deux comités, l'un avec les départements de l'aviation civile des pays et avec les compagnies aériennes. Il souhaite la réactivation de ces deux comités. Ensuite, la connectivité numérique a vu la mise en place du câble METISS et une relance dans ce domaine est possible. Deux expertises ont été conclues par appel d'offres international pour la connectivité maritime et une réunion sera organisée très prochainement suite à la mise en place d'un groupe d'experts.

Il réitère les propos **du Pdt** quant au renforcement de la coopération avec Cap Business OI et le secteur privé et rappelle la faisabilité d'un projet avec l'AFD sur la culture. Pour les industries culturelles et créatives, **GR** ajoute que plus de 2 millions d'emplois sont générés avec un revenu de 49 milliards, cependant les activités de coopération régionale touchent assez peu ce secteur. Il présente brièvement le projet soumis à l'attention du Comité des OPL.

Après avoir remercié RM et GR pour cette présentation très claire et convaincante, **le Pdt** propose un tour de table.

La représentante du Conseil Régional rappelle que l'importance de cette industrie culturelle et créative avait été soulignée par la COI et intégrée dans la stratégie de l'Interreg VI qui sera déclinée en fiche action par la suite. Elle demande un ajout à la décision d) : en complémentarité du soutien qui sera apporté par l'Interreg VI.

Dans le cadre de la connectivité maritime, l'**OPL de Madagascar** interroge sur l'utilisation du financement du Japon et le contrat passé avec la société spécialisée dans le commerce. Elle fait ressortir que pour la connectivité aérienne, la réactivation du dialogue avec les responsables des comités souhaitée par le CM/RM a été relancée par le Secrétariat général telle que mentionnée dans la fiche et demande les détails des interlocuteurs concernés dans chaque EM.

RM informe que le comité des départements d'aviation civile, les directeurs sont approchés, tout comme le comité des compagnies aériennes où les directeurs généraux ou les présidents des conseils d'administration sont concernés. Mais les rencontres ont été reportées à l'année prochaine tout en espérant une évolution dans la situation sanitaire. Il indique que des appels d'offres internationaux ont été effectués pour la question liée à la connectivité maritime. Suite à trois appels effectués et deux offres reçues, l'évaluation a conduit à un contrat pour les deux premiers objectifs et un contrat pour le troisième objectif tel que mentionné dans la fiche.

À cela, l'**OPL de Madagascar** rappelle la nécessité d'une visibilité et d'une communication aux EM par le biais des ministères des Affaires étrangères en vue de coordonner et de disposer des informations nécessaires.

L'OPL de Maurice souhaite faire part des préoccupations sur le projet culturel tout en remerciant le responsable de la communication d'avoir associé les EM à l'élaboration de ce projet. Après avoir rencontré les consultants des 3 Pôles et toutes les parties concernées, les besoins ont été exprimés et validés lors d'un atelier de validation de l'étude de préféabilité a eu lieu en novembre 2020. Depuis cette date, aucune information n'a été communiquée sur l'évolution de ce projet, ni sur sa réorientation alors qu'un mandat pour la signature de la Convention de financement est sollicité.

Il souhaite faire ressortir que le problème devient systématique car après des concertations avec les EM et des rencontres avec les bailleurs, il est souhaitable que toute modification dans l'élaboration d'un projet soit signalée aux EM. Il ajoute soutenir le projet culturel mais souhaite des améliorations dans les correspondances avec les EM.

Le Pdt affirme partager l'avis émis sur cette redevabilité envers les parties prenantes après toute consultation nationale sur un projet, avant de proposer l'adoption des propositions de décisions avec les deux modifications aux décisions d) et e).

Suite à l'interrogation de l'**OPL de Madagascar**, **RM** tient à préciser qu'aucun financement spécifique n'est prévu pour la relance économique mais pour la connectivité maritime seulement avec le financement japonais et il est suggéré de mettre en place un cadre pour cette relance.

L'OPL des Seychelles sollicite des éclaircissements sur le financement japonais, s'il fait suite à l'octroi du statut des observateurs par le 34^e Conseil ou à des négociations spécifiques dans ce domaine et si d'autres financements du Japon sont à prévoir.

RM rappelle qu'à la suite du 34^e Conseil, le Japon avait décidé de soutenir la COI dans un domaine précis, d'où l'octroi de ce financement de 875 000 USD et précise qu'aucun autre financement n'est prévu.

Sans d'autres modifications additionnelles, **le Pdt** propose de passer au prochain dossier, important avec une présentation en amont de la programmation de l'UE pour la prochaine période et qui concerne le nouvel instrument (NDICI) pour les relations extérieures, lequel remplace le Fonds européen de développement pour la zone avec des thématiques nous concernant.

2.2. Programmation « Europe globale »

RM explique la fiche soumise en indiquant que le nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement, et de coopération internationale (IVCDI) ou *The Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument (NDICI)* est la nouvelle politique de coopération de l'Union européenne et la réflexion a déjà commencé. Il rappelle qu'une enveloppe budgétaire était attribuée à la COI dans les précédentes programmations jusqu'au 11^e FED et qui n'a pas cessé d'augmenter.

En revanche, dans cette programmation, la structure a changé avec d'un côté l'Union européenne (UE) et de l'autre, l'Union africaine (UA) avec un regroupement de la COI et les autres organisations régionales. La COI doit ainsi démontrer sa valeur ajoutée tout en voulant être le porte-parole de ces organisations. Il rappelle aussi l'importance de la mobilisation de nos ambassadeurs auprès de l'UA et de l'UE à Bruxelles, soulevée lors du dernier Conseil. Il tient à remercier les efforts fournis par la présidence actuelle pour les réunions tenues à Bruxelles et à Addis.

Les EM de la COI étant aussi membres de COMESA et SADC, la programmation doit être en cohérence et complémentaire avec un dialogue permanent avec ces organisations y compris l'EAC et l'IGAD.

Il fait ressortir que la COI travaille avec l'UA, notamment dans le cadre du réseau SEGA One-Health ou le réseau AIMS et l'économie bleue.

Cinq grands domaines sont proposés dans cette programmation : la sécurité maritime avec des réformes dans la gestion des zones maritimes, le plan d'action régional pour l'économie bleue avec la révision des stratégies de développement, la relance économique régionale, le programme institutionnel de la COI, la formation professionnelle et universitaire.

Sur proposition du **Pdt, le chef de projet INCA** intervient sur le point 4 dont l'appui institutionnel à travers le programme INCA termine en juin prochain avec des résultats attendus tels les cadres stratégiques de gouvernance, institutionnelle et opérationnelle et des outils de gestion. Pour effectuer les transformations en vue des accréditations aux neuf piliers de l'UE et au Fonds Vert, il est important que les travaux et acquis du programme INCA puissent être consolidés. Et pour cela des ressources humaines supplémentaires sont nécessaires avec un renforcement des capacités, des formations, des ateliers ou la création d'unités de planification, de monitoring ou de suivi-évaluation des programmes, de systèmes de gestion informatique et logistique.

Il indique que ces actions nécessitent des ressources financières et la Déclaration de Moroni avait recommandé ces besoins soient étudiés au travers d'un programme. Par ailleurs, une pérennisation est aussi recherchée et une réflexion est faite avec l'AFD pour revisiter le modèle économique de la COI en vue de financer, de manière pérenne, les actions de la COI.

L'ambassadeur Escure remercie le Secrétariat général et INCA pour les présentations détaillées et souhaite faire ressortir le caractère tournant du nouvel instrument de coopération européen : le système post-Cotonou. Suite aux rencontres avec les ambassadeurs en juin à Bruxelles et en octobre à Addis, il soutient que l'absence de ligne n'est pas pénalisante pour la COI car celle-ci pourrait être active et proactive. Il affirme que l'océan Indien sera bénéficiaire de nouveaux efforts et dit constater un esprit d'ouverture à Bruxelles et à Maurice qui porterait les activités de la COI au-delà de sa première année d'existence comme rappelé par la retraite de Moroni.

Il appelle le Secrétaire général à faire plein usage du mandat qu'il a reçu des ministres en 2019 pour travailler à ce rapprochement avec l'Union africaine, d'autant plus important vue l'articulation UE – UA qui a été signalée et pour poursuivre le travail auprès de l'UE sur la base des mandats donnés lors des récentes ministérielles en portant les aspirations et les débats voulus.

L'ambassadeur rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, la France aura le privilège de recevoir la présidence de l'UE. Avec la présidence des deux organisations pendant quelques mois, il assure de l'engagement de la France pour porter les aspirations et préoccupations de la COI auprès de l'UE.

Le Pdt invite les collègues à faire part de leurs réactions sur ces présentations.

L'OPL des Seychelles indique qu'il n'a pas eu d'échos de la mission à Addis alors qu'il était informé de celle à Bruxelles. Il rappelle que la présidence seychelloise en 2012 et en 2018 avait fait la démarche auprès de l'UA pour l'obtention du statut d'observateur et salue la présidence française qui pourrait aider dans ce rapprochement qui serait bénéfique, notamment dans le cadre de cette programmation.

L'OPL des Comores se réfère aux décisions proposées, notamment le point b) interroge sur le rôle et le mandat de la COI dans une structure telle que l'UA et une reformulation de la décision e) « prend bonne note de l'appui de l'UE, notamment sur le plan de renforcement... » et la décision f) : « demande au SG de transmettre aux EM le projet de Convention de financement pour examen et adoption tout en poursuivant les échanges avec l'AFD et l'UE. »

Le représentant de l'UE indique que c'est une grande opportunité pour la COI qu'il ne faut pas manquer et souhaite préciser que les fonds régionaux recevront 10 milliards d'euros dont 21% est dédié à la zone de l'Afrique du sud dont la COI fait partie. 2,1 milliards d'euros seront disponibles sur les 7 prochaines années. Le premier plan d'action (AP pour Action Plan) est en cours de préparation notamment le soutien pour le renforcement des capacités de la COI pour un montant de 550 millions d'euros. L'année suivante, le montant passera à 1,5 milliards pour la région Afrique-OI. Les priorités, au nombre de six, seront très limitées et celles de la COI cadrent parfaitement : le développement humain, la démocratie et la paix, la transition verte avec l'écologie, la digitalisation avec la science et l'innovation, la croissance économique et la création d'emplois et la migration.

Il souhaite féliciter le représentant d'INCA pour son travail complexe et affirme que la demande d'extension du projet INCA est en étude avec la possibilité de travailler avec l'AFD.

La représentante du Conseil régional souhaite rappeler l'opportunité de la COI d'avoir cette programmation NDICI. Le Conseil régional a reçu des observations du Secrétariat général sur des thématiques communes à la stratégie de InterReg VI et au plan de développement stratégique de la COI. Elle suggère l'ajout d'une décision g) afin que la COI puisse saisir l'opportunité présentée.

RM fait remarquer que l'aspect de restructuration est important telle qu'évoquée précédemment par le représentant de l'OPL des Comores.

Le Pdt passe en revue les propositions des décisions et **l'OPL de Madagascar** souhaite reformuler la décision c) tout en se référant à celle du dernier Conseil des ministres : invite le Secrétariat général à appuyer le plaidoyer des EM par le biais de leur représentation diplomatique auprès de l'UA, des organisations régionales de l'Afrique australe et orientale et auprès de l'UE dans le cadre de la programmation.

L'ambassadeur Escure attire l'attention sur le rôle restreint que confère l'appui au plaidoyer alors qu'il est attendu une action plus forte, notamment avec l'état des relations actuelles, en vue de monter des projets avec les grands partenaires.

À la demande du **Pdt**, **le CM/RM** explique que les trois premières propositions de décisions traitaient chacune d'une organisation spécifique et une région différente, en a) l'UE et l'UA, en b) la région Atlantique et les états insulaires, en c) la région Afrique australe et orientale.

L'OPL de Madagascar se réfère par la suite aux débats sur le canal de dialogue et sur le rôle du Secrétariat général et les représentations dans ce dialogue et insiste sur la mise en exergue de la participation des EM.

DP propose d'ajouter « en collaboration avec les EM » car quelle que soit la programmation, de la COI ou dans le cadre de l'Europe globale ou autre, il y a le risque qu'un pays membre d'une organisation interagisse seul auprès des autres EM sans impliquer la COI.

L'OPL des Comores rappelle les précédents débats qui avaient mis en avant le plaidoyer à être porté par les États et ceux-ci seront appuyés par le SG. De plus, il interroge sur le modus operandi de ce dialogue avec l'UA car la COI n'a pas encore de statut auprès de ces organisations et ce sont les États qui y siègent.

Il est rappelé par le **chef du projet INCA** que le Règlement financier de la COI donne mandat au Secrétaire général d'être l'Ordonnateur régional.

Tout en se référant à la programmation NDICI où l'UA est le seul interlocuteur de l'UE, **l'OPL de Maurice** demande si les autres organisations régionales peuvent faire entendre leurs voix.

DP explique que dans le cadre de la restructuration de l'UA, il y a un dialogue permanent entre l'UE et l'UA. Cette programmation a aussi amené les autres communautés économiques régionales (au nombre de 8 reconnues par l'UA) à signer un accord de coopération et de représentation auprès de l'UA, la dernière en date étant avec la SADC. La COI a une relation privilégiée avec le COMESA ayant travaillé ensemble dans les précédentes programmations.

Il ajoute que les EM de la COI sont, à l'exception de la France, membres de ces organisations régionales. Les principes de subsidiarité et de valeur ajoutée mentionnés dans le cadre de la programmation NDICI émaneraient des EM en complément de leurs ambitions. Il va sans dire que la programmation finale devra prendre en compte les besoins et desiderata des EM pour éviter leur refus au moment de procéder à la signature de documents. C'est pourquoi il insiste sur l'ajout proposé à la décision c) « en collaboration avec les EM ».

L'OPL des Comores suggère la reformulation « encourage le maintien d'un dialogue » avant que **le Pdt** passe en revue les décisions suivantes et propose de suspendre la séance pour le déjeuner avec une reprise à 14h00.

La séance reprend avec la fiche et la proposition **du Pdt** pour une formulation d'un commun accord des décisions et des points en suspens, notamment les c), e) et f) avant de proposer le point suivant et une proposition de **l'OPL de Maurice** concernant la tenue d'un atelier régional agréé, qui suggère qu'une rencontre avec les États sur le plan de renforcement soit effectuée avant sa soumission et approbation au comité budgétaire car les aspects financiers devront être endossés par le comité budgétaire.

2.3. Recherche et formation

Le Pdt passe la parole au **Secrétaire général** qui effectue la présentation de la fiche.

Suite aux décisions du 35^e Conseil des ministres, il avait été décidé de formaliser les relations entre le SG et les Universités de la région en vue de mobiliser le comité des chercheurs de l'Indianocéanie sur des sujets traitant des besoins des EM. Il est aussi prévu des échanges entre les étudiants, les stagiaires et les enseignants de ces universités en facilitant leur mise en réseau.

Le SG indique qu'une expertise a été mobilisée en vue de la création d'une cartographie des acteurs, des institutions et des offres de formation afin de pré-identifier les axes de coopération envisageables. Il y a aussi nécessité de mobiliser les administrations nationales, les acteurs privés et la formation professionnelle.

Pour cela, il faut envisager des schémas directeurs d'emploi à long terme et des opportunités de mutualisation. Il fait aussi ressortir l'importance de la démographie dont dépendront les formations et l'employabilité.

C'est pourquoi, l'organisation des Assises régionales de la formation étudiante et de la mobilité professionnelle est proposée avec la participation des ministres et hauts cadres en charge de l'éducation.

Il informe que la présidence française a manifesté un intérêt pour ce projet et pourrait proposer le déploiement d'un expert technique international.

Le Pdt remercie le SG pour cette présentation et son engagement sur le sujet.

OPL de Madagascar affirme que Madagascar accueille très favorablement la mise en place de ce programme mais souhaite qu'il soit mis en place sur la base de termes de référence clairs, la tenue des Assises pour examiner la forme que prendra ce projet et suggère la décentralisation vers les Universités de provinces.

Le SG précise que cette décentralisation relève des EM et des ministères de l'enseignement supérieur et la COI ne pourra pas intervenir sur cette question car l'EM aura l'entière responsabilité d'implémenter ce programme.

Après l'intervention de **l'OPL des Seychelles** qui souhaite modifier le terme « région » en « États membres » pour éviter les ambiguïtés, **l'OPL de Madagascar** souhaite que la proposition de décision a) soit revue comme indiqué précédemment.

À cela, **GR** précise que cet alinéa est lié à une décision d'un précédent Conseil des ministres où il avait été demandé de dupliquer ce type d'accord-cadre avec les autres universités des EM.

Le Pdt partage l'intérêt émis par l'OPL de Madagascar concernant les précisions sur ces Assises, notamment, les dates et les objectifs.

Le SG indique qu'elles étaient initialement prévues avant la tenue de ce Conseil, mais que les diverses contraintes dont le départ de la CM responsable du dossier et les difficultés de communication dues à la pandémie, ne l'ont pas permis. Suite au rapport d'expertise effectuée, elles pourront se tenir avant la fin de la présidence française. Les TdR et les conventions ou accords entre la COI et les Universités, ne seront pas uniformes, ou pratiquement unique, car dépendront des universités et de leurs expertises.

Il évoque aussi la complémentarité avec ERASMUS, label européen, pour la circulation des étudiants, stagiaires et enseignants-chercheurs dans la zone et la constitution d'un fonds régional avec l'appui d'autres acteurs, telle la BAD, avec pour but de construire un bassin de compétences.

Le représentant de l'OPL de Maurice informe que l'Université de Maurice a répondu favorablement à la requête.

Sur demande de **l'OPL de Madagascar**, **GR** confirme que l'accord-cadre concernait la COI et l'Université de La Réunion et pour la prise en charge de l'expertise technique internationale, **le SG** répond que la présidence française, très concernée, mettra un expert technique à disposition dans ce domaine et **le Pdt** d'ajouter qu'il sera financé par le budget français. Tout autre EM souhaitant mettre à disposition une expertise sera bienvenu.

Le Pdt indique à **l'OPL des Seychelles** qu'il est prévu de signer un accord différent avec chaque institution avant d'adopter les décisions de ce point.

2.4. Sécurité alimentaire

Le Pdt propose au **CM/MM** d'effectuer la présentation de la fiche suivante. Celui-ci informe que la fiche consiste à faire une situation, un état des lieux sur la mise en œuvre du programme PRESAN et le programme d'appui financé par le 11^e FED.

Pour le premier programme qui a bénéficié de 500 000 dollars du FIDA prévu pour deux ans initialement a aussi bénéficié de trois prolongations de la CF dont la dernière a pris fin en septembre 2021. Cette première période a permis de poursuivre les travaux du Comité scientifique régional et une première réunion de restitution a produit des recommandations concrètes et précises.

Il évoque aussi la finalisation des études relatives à l'amélioration des chaînes de valeurs suite à l'identification par le PRESAN des produits prioritaires pour la région dans le cadre du renforcement du commerce intra-régional des denrées alimentaires ainsi que l'opérationnalité d'une plateforme d'informations sur les opportunités d'affaires intra-régional. Des négociations avec Cap Business OI sont faites pour assurer la pérennisation de cette plateforme, déjà prise en compte dans leur programmation 2021-2026.

Concernant l'unité basée à Madagascar, l'URSAN était aussi prise en charge par le don FIDA, mais est maintenant fermée.

Il ajoute que des négociations sont en cours avec l'UE pour assurer une meilleure articulation entre le PRESAN et le FoodSec, nouveau programme de l'UE dont le montant prévu est de 1 200 000 Euros et une contribution des EM à hauteur de 200 000 Euros, soit 50 000 par chaque EM. Cependant l'application de la Convention de financement s'avère difficile et des échanges, dont deux réunions avec l'UE ont été organisées, pour identifier les difficultés et y apporter des solutions.

La délégation de l'UE a ainsi proposé une révision des modalités de contribution des EM, sous forme d'apports en nature entre autres et le prochain comité de pilotage du programme prévu le 14 décembre va en débattre. **Le CM/MM** indique qu'il a aussi été convenu de simplifier le mode de pilotage du programme en une seule instance, soit un seul comité de suivi opérationnel au lieu des trois types de comités : de pilotage, de suivi opérationnel et d'orientation stratégique.

Le Pdt remercie le CM/MM pour sa présentation très claire et complète et note la fin du financement qui rend difficile la poursuite des activités du programme PRESAN mais dont les objectifs pourraient converger ou être articulés avec le nouveau programme FoodSec. Il dit encourager, au nom de la présidence, le Secrétariat dans cette recherche de complémentarité avant de proposer un tour de table.

OPL de Madagascar confirme son accord sur l'ensemble des propositions de décisions avec une remarque sur les attentes de Madagascar concernant le volet des échanges dans le commerce intra-régional des denrées alimentaires et qui devrait être intégré dans le programme de relance économique régional.

Le SG partage l'avis du **Pdt** sur l'importance de ce point et ajoute qu'il faudra prendre en compte les contraintes phytosanitaires dans la cadre de collaborations avec d'autres acteurs et les barrières douanières.

À la question de **l'OPL des Seychelles**, reprise par **l'OPL de Maurice** sur la différence entre les deux réunions prévues, celle des Points focaux nationaux et le comité de suivi opérationnel (CSO) et une éventuelle réunion ministérielle, le **CM/MM** répond que la structure de gouvernance et de pilotage du programme soit assurée par le CSO et dont un projet de termes de référence a été soumis aux EM et non plus par deux ou trois comités. Ce CSO sera composé des points focaux nationaux et des officiers permanents de liaison.

Pour la réunion ministérielle du PRESAN, recommandée par le dernier CoPil, elle n'a pas pu avoir lieu en raison de la fin du don en septembre 2021.

L'OPL de Maurice explique le processus en faisant ressortir qu'après la signature de la CF pour chacun des projets de la COI, le comité de pilotage est mis en place suivi d'une rencontre des points focaux pour validation du devis programme. Or, tel n'est pas le cas pour ce programme d'autant plus qu'un fort taux d'engagement est constaté et sans la consultation des EM. Il interroge sur le rôle attendu des OPL dans le comité qui sera mis en place.

CM/MM répond que ce projet étant sous régie directe de la délégation UE, des concertations sont prévues entre le Secrétariat général et les EM. Le prochain CoPil sera l'occasion d'échanger sur les fonds utilisés et l'état d'avancement du projet.

Le Pdt remercie pour la présentation et propose que les éventuelles questions soient traitées directement avec le CM/MM avant de valider la décision proposée.

Session 3 – Gouvernance maritime et sécurité

3.1. Surveillance des pêches

Le Pdt propose au Comité de passer au point suivant et invite le CM/MM à procéder à la présentation de la fiche.

CM/MM indique que ce point concerne les projets SwioFish 1 et EcoFish. Le premier, mis en œuvre par la COI de 2015 à 2021 et financé par la Banque mondiale (BM) vient d'être clôturé. Les grandes réalisations de ce projet sont principalement le renforcement des dispositions institutionnelles sur le SWIOFC, la mise en place de stratégies régionales avec les EM de SWIOFC ou l'assistance apportée à la Somalie pour le développement de son cadre juridique et institutionnel. Une évaluation finale a confirmé que les indicateurs ont été atteints. Les membres du CoPil ont émis le souhait de la poursuite de l'appui de la Banque mondiale.

Pour le programme EcoFish, financé par le 11^e FED, les résultats attendus sont : l'appui à la politique et la gouvernance des pêches des EM ou le contrôle et le suivi contre la pêche INN notamment avec des patrouilles à bord de l'Osiris II sous financement InterReg et la réactivation du VMS régional. Des conventions ont aussi été signées avec l'UE. Une réunion de l'Unité de coordination régionale élargie (UCRE) du PRSP a eu lieu en octobre 2021 aux Seychelles et des recommandations ont été émises sur les perspectives d'avenir liées au PRSP concernant entre autres, la sécurité des données, l'échange des informations et le partage des données, la demande d'adhésion de la Somalie au mécanisme PRSP.

Le CM/MM informe que les membres de l'UCRE aux Seychelles ont aussi examiné la redéfinition des zones de coopération du PRSP suite aux demandes de révision émanant de Madagascar et de Maurice, mais, en l'absence de mandat précis, ont jugé opportun de présenter cette demande au Conseil.

Ce dernier point est jugé sensible par **le Pdt** qui suggère d'examiner les propositions de décisions.

L'OPL de Madagascar propose une reformulation de la décision f) et l'ajout d'un alinéa i) recommande au Conseil de statuer sur les demandes de Madagascar et de Maurice sur la redéfinition des zones d'intervention du PRSP.

À cette proposition, **la représentante de la délégation française** déclare que la France a déjà exprimé sa position lors de l'UCRE et la réitère. La COI étant une organisation régionale de

coopération ne pourra pas traiter de sujets bilatéraux évoqués dans d'autres enceintes, elle ajoute qu'elle est défavorable à l'inclusion de ce point à l'ordre du jour du Conseil des ministres.

L'OPL des Comores revient sur l'intervention du CM/MM qui a informé que les membres de l'UCRE ont déclaré attendre une décision du Conseil sur ce point. Cependant, **le Pdt du Comité des OPL** est d'avis que l'UCRE n'est pas habilitée à une telle recommandation au Conseil mais à affirmer que ses membres ne sont pas parvenus à un accord.

Le CM/MM précise que les membres de l'UCRE ont émis des recommandations sur ce point et cite « est d'avis que cette décision dépassait ses capacités et son expertise devrait être discuté au niveau du Conseil des ministres de la COI et une directive descendante devrait être donnée au PRSP sur la voie à suivre et le PRSP respectera la décision. Par conséquent, il a été recommandé que cette question sera discutée au prochain Conseil des ministres. »

Le travail du Comité des OPL, du point de vue de **la représentante de la délégation française**, étant d'anticiper le travail du Conseil des ministres et en l'absence de consensus au niveau des OPL, il en convient que ce sujet ne pourra pas être évoqué au Conseil et donc de ne pas suivre les recommandations de l'UCRE.

L'OPL des Seychelles est d'avis que tant qu'il n'y a pas de consensus, aucune décision litigieuse ne pourra être portée au Conseil, mais, tout en partageant l'idée émise par son homologue comorien, propose de l'aborder à huis clos ou de façon informelle.

La représentante du Conseil régional tient à ajouter au point c) concernant le financement 2014-2020 « encourage le Secrétariat général à poursuivre ce partenariat sur la période 2021-2027 » car comme indiqué par **le Pdt**, la poursuite du financement n'est pas encore acquise et cette précision est importante d'autant plus que ce financement a permis de réaliser trois missions.

Le Pdt propose la pause déjeuner tout en validant les propositions jusqu'au point h) et de reprendre la suite après le déjeuner.

La réunion reprend avec le rappel **du Pdt** sur la position des membres du comité et propose de surseoir sur la décision de ce point qui serait analysé au moment de la validation du relevé des décisions.

L'OPL de Maurice souhaite exprimer la position mauricienne sur cette question qui, clarifie-t-il, n'est pas bilatérale. Le comité sera appelé à répondre sur deux accords l'année prochaine : l'arrangement administratif et l'accord pour le partage des données VMS. La carte des zones de coopération est annexée à ces deux accords. Il informe qu'à la suite de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice et la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, une modification formelle a été apportée par les Nations Unies à leur carte du monde officielle afin de montrer que l'Archipel des Chagos fait partie intégrante du territoire mauricien.

Il confirme ainsi la nécessité que la zone maritime des Chagos soit incluse dans cette zone de coopération, d'où le souhait de porter cette proposition au Conseil des ministres.

Le Pdt du Comité propose de passer au point suivant tout en précisant que cette question sera débattue le lendemain.

3.2. Sécurité maritime

Le Pdt déclare que ce sujet est très important pour la présidence et les EM et des résultats concrets et précis sont attendus pour le Conseil des ministres avant de donner la parole au CM/RM.

CM/RM confirme la complexité de ce programme et résume la première partie de la fiche qui concerne les attentes envers les États signataires, principalement, les deux Accords régionaux signés en 2018 et dont la transposition ou ratification n'est pas encore initiée par aucun des pays.

Il fait aussi ressortir les difficultés qu'éprouvent les pays signataires de conventions et accords internationaux à évoluer dans le domaine de la pêche INN où le développement des capacités est toujours d'actualité.

Il évoque l'architecture de sécurité maritime, unique au monde, mise en place dans la région qui devrait être pérennisée avec les financements du programme qui ne bénéficie pratiquement pas d'assistance technique. La pérennisation des deux centres est importante et les pays hôtes se sont engagés financièrement dans ce sens, mais la responsabilité des autres pays est également attendue.

Le CM/RM précise que les thématiques liées à cette architecture ont aussi vu des avancées significatives telle que la pollution en mer avec l'exemple du Wakashio ou le trafic de drogue, le trafic humain ...

Par ailleurs, concernant les zones à éviter, il est entendu que la partie française soumette un dossier relatif à la route du sud de l'océan Indien et il est attendu que Maurice se joigne à cette initiative en vue de mettre en place un groupe de travail.

Concernant le volet avec l'Organisation internationale pour la migration (OIM), quelques initiatives ont été prises pour la collecte des données liées au trafic humain.

Le programme de sécurité aux ports a démarré avec un coordinateur basé au Secrétariat général.

Il informe que le Secrétariat général contribue aux rapports que les Nations unies produisent dans le cadre du groupe de contact contre la piraterie et fait ressortir que la Somalie n'a pas soutenu une des résolutions des Nations unies cette année. Le Kenya est actuellement président de la plateforme et aucune réunion n'a pu être organisée, non seulement en raison des conditions sanitaires mais aussi de l'inactivité de la présidence kenyane.

Avant de terminer sa présentation, il fait ressortir que deux propositions de décisions nécessiteraient éventuellement des réajustements, d'une part si Maurice donne son accord pour travailler avec la France sur les zones à éviter et d'autre part le projet de l'accord-cadre régional pour la sécurité des câbles.

Le Pdt remercie le CM/MM pour avoir présenté les avancées intervenues dans ce programme et demande aux membres du comité s'ils ont d'éventuelles observations ou commentaires.

La représentante de la délégation française tient à rappeler que la France est très engagée en soutien à l'architecture de la sécurité maritime de la COI et souhaite la création de passerelles avec d'autres architectures de sécurité régionale, d'où le souhait pour le renouvellement de la coopération avec l'UE qui a fait ses preuves et a permis à la COI d'être dotée des deux centres qui fonctionnent bien.

La lutte contre les pollutions maritimes est également un point que la France souhaite voir développer avec l'aide des deux centres régionaux existants en vue du développement des compétences.

Le Pdt souhaite rappeler que la recommandation concernant les zones maritimes à éviter fait suite à une étude faite par le Centre régional des opérations de secours (CROSS) qui recense toutes les données de trafic.

L'OPL de Maurice réitère les remerciements de Maurice au gouvernement français au cours de l'épisode du Wakashio pour l'aide apportée. Il remercie également le Secrétariat général d'avoir informé la partie mauricienne de la demande de collaboration de la partie française concernant les zones à éviter. Suite aux concertations avec les autorités concernées, il s'avère que la partie mauricienne a soumis des propositions à l'Organisation mondiale maritime (OMM).

Le Pdt indique que des contacts bilatéraux France-Maurice ont été entamés et qu'une mission du CROSS au mois d'octobre a produit une étude et a informé que Maurice avait introduit une demande. Il souhaiterait, dans un esprit de coopération régionale, que cette proposition soit commune et soutenue par les autres EM.

L'OPL des Comores informe qu'il a participé aux riches échanges durant l'atelier régional sur la résilience des câbles sous-marins et le document produit pourrait être considéré comme un cadre régional pour les EM. Cependant le document a fait l'objet de quelques commentaires qui seront traités avec le CM/RM.

Après que **le Pdt** a marqué son appréciation sur la validation rapide de ce cadre régional nouveau et stratégique, et constaté la position favorable de son homologue comorien, **l'OPL de Madagascar** intervient sur l'alinéa a) pour apporter des informations sur les deux accords MASE en se référant aux articles 22 et 24 et précise que la signature de ces accords a permis leur entrée en vigueur, donc ne nécessitent pas de procédures de ratification. Elle demande des détails pour les décisions f), i) et m) et propose l'ajout de deux alinéas supplémentaires, notamment « encourage la coopération avec les autres centres nationaux et régionaux (IRC de Djibouti, Djeddah, Inde, Singapour et Australie) ainsi que le partage des informations maritimes ». Le deuxième alinéa demande « au Secrétariat général de prendre les dispositions, nécessaires en vue de la remise en service de la plateforme MASE, et pérennes pour sécuriser les données des deux centres ». Lors de la récente visite du Secrétariat général au CRFIM de Madagascar, il a été constaté que les serveurs des plateformes THEMIS et MAS, outils principaux de gestion des données, n'étaient plus disponibles et regrettent que cette information n'ait pas été portée à leur attention. Elle sollicite des explications du Secrétariat général à ce sujet.

L'OPL des Seychelles rappelle que l'accord MASE est entré en vigueur en 2017 lors de sa signature et le centre a été soutenu financièrement et est complètement opérationnel. L'accord entre les deux centres a aussi été signé récemment et les processus consolidés pour les actions.

Le représentant de l'OPL de Maurice rappelle que la fiche mentionne la signature d'un accord en septembre 2019 avec l'UNODC pour 1,3 millions d'euros pour un *legal finish* et demande l'état de situation de cette collaboration.

La représentante de la délégation française propose une reformulation du point g) : du développement de programmes et actions coordonnées des centres opérationnels du programme MASE avec le mécanisme régional de surveillance des pêches. Ceci étant l'objectif recherché et moins contraignant.

Le Pdt propose de passer en revue les décisions avec des explications du CM/RM pour chacune.

Pour la première, **CM/RM** précise que l'accord est déjà en vigueur bien qu'il y ait encore des pays qui ne l'ont pas encore signé. Cependant, il subsiste des difficultés dans la mise en œuvre effective des activités et de leur opérationnalisation. Pour le programme de sécurité aux ports qui est complémentaire et mis en œuvre par l'UNODC, l'IMO et Interpol, il est attendu la nomination des points focaux.

Le CM/RM marque son approbation pour le premier alinéa proposé et explique les systèmes techniques THEMIS-MAS qui font le suivi et l'identification des bateaux et expliquent leurs motivations et comportements. Il explique la panne de ces serveurs par le manque de personnel qualifié pour la maintenance.

Comme mentionné précédemment, l'OPL de Madagascar rappelle que la procédure de ratification n'est pas requise, tout comme pour les Seychelles et les **Comores dont l'OPL** déclare que la signature est suffisante, d'où la participation des OLI dans les centres. Ce dernier demande

de prévoir une décision concernant la collaboration avec l'UNODC et l'accompagnement des pays dans l'élaboration de lois.

Le Pdt propose une suppression à la décision a) concernant le processus de ratification qui n'est plus requise et explique que le mécanisme de « zones à éviter » à la décision e) entraîne des conséquences en cas de non-respect de ces zones ou de ces routes recommandées.

L'OPL de Maurice souhaite indiquer que son interlocuteur mauricien ne l'a pas informé de la mission du CROSS, et propose de prendre note car aucune consultation formelle n'a été faite.

Pour le point o), **l'OPL de Madagascar** ajoute que tout cela remet en cause l'opérationnalisation des centres et demande de prendre une décision sur ce problème d'importance sur ce mécanisme de fusion des informations, de partage et de stockage en vue de trouver une solution car depuis la tenue du CoPil MASE le 25 mai, aucune décision n'a été prise.

Après quelques ajustements et un rappel de précision de **l'OPL des Seychelles** sur la présidence du comité stratégique, **le Pdt** propose de valider toutes les décisions relatives à cette fiche avec les modifications apportées avant de remercier les intervenants, y compris à distance pour leur participation active et constructive et de donner rendez-vous pour le lendemain à 09h00. Il lève la séance à 17h30.

Session 4 – Affaires administratives

4.1. Rapport des auditeurs et Comité d'audit sur les états financiers et demande de quitus pour les comptes 2019

La réunion débute à 9h30 après que **le Pdt** ait informé de l'arrivée du ministre comorien. Il donne la parole à VC pour la présentation ce point.

VC informe que le comité d'audit s'est réuni à Maurice récemment pour examiner le rapport d'audit de Grant Thornton. Ce retard est dû aux conditions sanitaires et à la nomination tardive du nouveau commissaire aux comptes ; la COI ayant changé de bureau d'audit. Les comptes pour l'année 2020 sont en cours d'audit et le rapport sera soumis avant la fin de l'année.

Il indique que les recommandations faites par le cabinet d'audit ont été communiquées au comité avant de présenter les propositions de décisions.

Le Pdt remercie pour la présentation et fait appel aux commentaires des membres du comité.

À la demande de **l'OPL de Madagascar** qui souhaite savoir la raison pour laquelle le membre du comité de Madagascar n'a pas signé le PV, **VC** répond que le processus est en cours.

Le Pdt ajoute que nouveau membre du comité d'audit a été nommé en la personne de Monsieur Olivier Goulet qui est le contrôleur budgétaire régional et qui présentera le rapport au Conseil en tant que président. Il propose de passer au prochain point après validation des propositions de décisions.

4.2. Projet de budget de fonctionnement du SG-COI pour l'année 2022

Le Pdt relève l'importance de ce point et les difficultés pour statuer avec la réception tardive des documents ainsi que la tenue récente du comité budgétaire. Il informe que la présidente du comité est présente et interviendra après la présentation de VC.

VC déclare que le budget soumis a été examiné par le comité budgétaire qui s'est réuni le 18 novembre. Le rapport et les recommandations du comité proposent l'approbation et la validation du budget pour présentation au prochain Conseil.

Il énumère les principales activités envisagées pour la prochaine année et mentionne la proposition d'établir le budget en Euros, validée par le comité budgétaire. Il affirme que le projet de budget 2022 prévoit une hausse de 12,37% par rapport au budget de 2021, mais inférieur de 7,3% que celui de 2020. Cette différence s'explique par l'importante réduction de 17% en 2021, liée à la réduction des frais de déplacements.

La hausse de 12,37% pour 2021 s'explique par l'ajustement salarial de 2020 et 2021 pour les cadres selon les dispositions statutaires de l'organisation et les frais de déplacements des comités et instances.

VC passe en revue les lignes budgétaires et apporte les explications. Il indique que ce budget ne tient pas en compte les activités exceptionnelles, tels le Sommet des Chefs d'état ou Conseil extraordinaire. Si nécessaire il faudra envisager un budget rectificatif selon le règlement financier ou des réallocations de chapitres.

Après avoir énuméré les deux propositions de décisions, **VC** passe la parole à la représentante du comité budgétaire.

La présidente du comité budgétaire confirme que le comité a examiné avec attention le projet de budget. Ce comité avait émis des recommandations sur la base de celles émises par les EM et qui ont été prises en compte par le Secrétariat général, lequel a dû réviser le budget. Les marges budgétaires sont limitées et l'impact des mesures salariales proposées pour 2022 a été étiré sur 2022 et 2023, ce qui limite l'augmentation et l'évolution budgétaire pour le projet 2022. Les EM sont aussi attentifs aux évolutions des contributions attendues par chaque État. Après la prise en compte de ces contraintes, le projet de budget a reçu l'approbation du comité budgétaire.

De ce qui précède, **le Pdt** affirme retenir que l'augmentation proposée cette année est à la fois un effet de rattrapage par rapport à la diminution de l'année précédente et aussi limitée et contenue par le comité budgétaire. Comme il l'a évoqué plus tôt, l'accord ne pourra être donné, mais une procédure écrite avant la fin de l'année devra être envisagée.

Tandis que **l'OPL de Maurice** dit attendre les réactions des autres collègues pour parvenir à un consensus, **l'OPL de Madagascar** ainsi que **l'OPL des Comores** partagent la proposition faite par la présidence concernant l'approbation par procédure écrite avant la fin de l'année.

Après avoir interrogé **l'OPL des Seychelles**, **le Pdt** déclare opter pour la procédure écrite.

À la demande de **l'OPL de Madagascar** souhaite des précisions concernant la répartition par département, notamment sur la ligne de crédit accordée au bureau du directeur, **VC** répond qu'elle couvre les frais de fonctionnement du bureau, les frais de déplacements et une éventuelle allocation d'une indemnité en cas de suppléance du SG supérieure à un mois ; la mise à disposition étant à la charge de la partie mauricienne.

L'OPL de Maurice confirme la prise en charge par la partie mauricienne de la mise à disposition du directeur et demande une déclinaison du montant proposé que **VC** déclare fournir lors de l'envoi du projet de budget.

L'OPL des Comores rappelle que les termes de référence indiquent clairement ce qui est attendu et l'établissement du budget pour ce département doit être en ligne avec les orientations des EM.

La présidente du comité budgétaire explique que ces interrogations avaient déjà été posées et les trois composantes pourront être détaillées par le Secrétariat général.

Concernant le changement de la monnaie de référence de la Roupie à l'Euro, **l'OPL de Maurice** n'a pas d'objection à ce changement car le budget était déjà en Euro en 2018. Il est suggéré de garder cette monnaie de référence dans le long terme afin de maintenir une stabilité dans le budget. Cette suggestion est confirmée par **VC** qui informe que les procédures seront adaptées en conséquence comme recommandées dans les rapports de l'assistance technique INCA.

Le Pdt énonce les deux modifications portées aux propositions de décisions, concernant d'une part la validation de l'établissement du budget du Secrétariat général en Euros, d'autre part, la soumission du projet de budget pour approbation écrite avant la fin de l'année 2021 avant de passer au point suivant et soumis à titre d'information.

Après que **DP** ait rappelé les différentes réunions ministérielles prévues pour l'année 2022, **l'OPL de Madagascar** demande que les propositions de décisions fassent mention de la nécessité de mobiliser un financement pour ces réunions sectorielles. **L'OPL des Comores** partage le même avis.

4.3. Point de situation sur les inéligibilités

VC intervient pour la présentation de la fiche soumise pour information et explique que les inéligibilités regroupent des sommes issues de plusieurs projets FED mis en œuvre par la COI depuis 2011. Le montant au 5 novembre 2021 de 517 521 Euros n'a pas changé depuis deux ans, ce qui démontre la volonté de la COI et de la DUE pour trouver une solution à ce problème. 118 000 euros représentent la fraude sur le programme Islands et la COI est toujours dans l'attente d'un rapport sur l'enquête effectuée.

Il indique que l'assistance technique INCA a aussi soumis un rapport sur les faiblesses qui ont conduit à ces inéligibilités et les mesures de soutien au Secrétariat général pour éviter cette situation en le dotant d'outils de contrôle.

Le Pdt remercie pour ce point d'informations et propose d'échanger sur ce sujet important pour le Secrétaire général et le représentant de la présidence qui ont eu des discussions importantes avec la délégation de l'Union européenne à Maurice.

Le SG assure que la situation n'est plus aussi bloquée qu'auparavant car il y a eu des rencontres avec les instances de l'UE à Bruxelles et de la DUE à Maurice. En ce qui concerne la fraude, si elle est confirmée, pourrait alléger de ce montant et une décision est attendue des autorités judiciaires de Maurice. Pour les inéligibilités, les données de mauvaise gestion qu'il faut apurer et la possibilité d'échelonnement de la dette sur plusieurs années ou un réexamen au cas par cas pour que la DUE Maurice transmette le dossier à leurs instances à Bruxelles pour décision.

Le représentant de la délégation française ajoute que la présidence est pleinement engagée à encourager ce processus conjointement par le Secrétariat général et l'ambassadeur de l'UE suivra de près les suites qui seront réservées pour apporter une conclusion heureuse et satisfaisante sur ce dossier.

Le Pdt remercie pour les interventions et dit être satisfait de la dynamique positive et espère une conclusion rapide.

L'OPL des Seychelles salue l'initiative de la présidence française, bientôt aussi en charge de la présidence de l'Union européenne et compte sur leur intervention pour régler cette situation qui a perduré et compte également sur les autorités mauriciennes pour assister le Secrétariat.

Le SG souhaite ajouter que tous les efforts sont faits pour apurer cette dette et indique que l'implication de l'ensemble des acteurs pour trouver un chemin vertueux dans le traitement de ce

dossier et remercie le projet INCA pour l'accompagnement de la COI dans la résolution de certaines questions.

L'OPL de Maurice informe que ce cas est très embarrassant pour la partie mauricienne et rassure qu'à la suite du rappel auprès du commissaire de police, un suivi a été fait mais aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Le Pdt remercie son homologue mauricien pour son engagement et aide à la résolution de cette affaire. Il propose de marquer une brève pause avant de passer au prochain point qui consiste à examiner et adopter l'ordre du jour du Conseil qui sera proposé aux ministres.

Session 5 – Préparation du Conseil extraordinaire des ministres de la COI

5.1. Élaboration et adoption du projet d'ordre du jour de la session extraordinaire du Conseil des ministres de la COI

À la reprise, **le Pdt** propose d'examiner le projet d'ordre du jour du Conseil en débutant par les explications logistiques prévues, l'agencement et le déroulé pour la cérémonie d'ouverture.

Il passe en revue les points proposés et informe que la présidente de Cap Business OI présentera un plaidoyer et demande l'accord du **Secrétaire général** qui se dit favorable d'avoir le point de vue du secteur privé en matière de relance économique, mais qui devrait être limité dans le temps.

Concernant le point sur la surveillance des pêches, **l'OPL de Maurice** soutient la proposition de son **homologue malgache** pour que la fiche figure à l'ordre du jour s'il est adopté et la question sera reprise au relevé des décisions.

Suite à la confirmation **de VC** concernant la présentation du rapport du comité d'audit par son nouveau président, **l'OPL de Maurice** fait remarquer que le représentant de la partie française, nouvellement nommé et n'ayant pas participé au dernier comité d'audit, et est d'avis que l'ancien Pdt présente le rapport effectif durant son mandat tandis que le nouveau Pdt n'est pas encore impliqué.

VC répond que les deux Présidents seront connectés mais la présentation sera faite par l'actuel Pdt en présence de l'ancien, décision convenue d'un commun accord.

Le Pdt poursuit l'examen de chaque point de l'ordre du jour.

Après quelques interrogations de **l'OPL de Madagascar**, notamment sur le format adopté pour la signature du relevé des décisions du Conseil et les disponibilités de salles pour les réunions bilatérales. Elle demande aussi de préciser les documents qui seront signés et leurs signataires.

À la demande de **l'OPL de Maurice** si l'accord pour la signature de l'accord Hydromet a été donné et si le document était transmis aux EM, la **CM/GB** répond que le document du projet avait été validé lors du 34^e Conseil qui autorisait le Secrétariat général à signer la Convention avec l'AFD qui comporte les dispositions générales de l'agence. Une étude technique sera effectuée au démarrage du projet pour recadrer et redéfinir les réels besoins de chaque EM.

Divers

Après quelques précisions sur le déroulé, **le Pdt** sollicite les membres du Comité pour d'éventuels points divers.

Le chef du projet INCA se réfère à la réunion initialement prévue pour le samedi suivant et constate que les conditions ne sont pas réunies pour l'obtention de résultats concrets pour l'avancement du dossier et propose un calendrier de rencontres pour couvrir l'ensemble des points.

La proposition de tenir ces réunions en janvier convient à **l'OPL de Maurice** qui demande que tous les documents soient partagés par l'assistance technique INCA bien à l'avance pour la bonne préparation de ces ateliers.

L'OPL de Madagascar s'aligne sur les propos de ses homologues et se dit disposée à prendre part aux réunions prévues en janvier sous les conditions posées par l'OPL de Maurice.

Session 6 – Clôture

Lecture et adoption du relevé des décisions du Comité des OPL

Le Pdt propose à **GR** de passer en revue les décisions du relevé soumis, lequel est approuvé après quelques ajustements, commentaires et observations.

La décision 7 h) relative aux zones de pêches a toutefois appelé quelques réserves, notamment la **représentante de la présidence** a indiqué qu'elle n'était pas favorable à la proposition faite. Et au **SG** d'ajouter que toutes les questions relatives à la souveraineté doivent être traitées en bilatéral et non au niveau de la COI.

N'ayant pas obtenu de consensus sur ce point, le **président du Comité des OPL** propose qu'il soit débattu ultérieurement, à huis clos et lève la séance.

ANNEXES

Participants :

1. **M. Abdillah IMAM, Directeur général de la Coopération internationale et OPL des Comores**
2. **M. Laurent AMAR, Conseiller diplomatique du Préfet de la Réunion et OPL France/Réunion
Président en exercice du Comité des OPL (Pdt)**
3. M. Marcel ESCURE, Ambassadeur de France, délégué à la coopération régionale dans l'océan Indien, représentant de la présidence en exercice du Conseil
4. Mme Virginie ABEL, Conseillère diplomatique adjointe et OPL adjointe France/Réunion
5. Madame Corine KEE-SOON, Directrice Générale Adjointe, Chargée de mission DGS Coopération Relations Internationales Responsable du pôle animation INTERREG
6. Mme Clélia FLEURY, Rédactrice Comores, COI, Coopération régionale dans le Sud-Ouest de l'océan Indien, Sous-direction d'Afrique australe et de l'océan Indien, MAEE FR
7. Mme Isabelle ACCOT, Présidente du comité budgétaire de la COI
8. **Mme Alice N'DIAYE, Directeur général des Affaires politiques et OPL de Madagascar**
9. Mme Harimbolamalala ANDRIANANTOANDRO, Chef du Service COI-IORA et OPL adjointe de Madagascar
10. **M. Devendra Kumar BEDACEE, OPL de Maurice (*visio*)**
11. M. Dharmesh RAMAWTA, OPL adjoint de Maurice
12. **M. Jacques BELLE, Directeur Général, Division du Protocole, des Affaires Consulaires et de la Diaspora et OPL des Seychelles**
13. **M. Vêlayoudom MARIMOUTOU, Secrétaire général de la COI (SG)**
14. M. Dev PHOKEER, Directeur (DP) - *visio*
15. M. Raj MOHABEER, Chargé de mission DI 2
16. M. Marc MAMINIAINA, Chargé de mission DI 3
17. Mme Gina BONNE, Chargée de mission DI 4
18. M. Vicky CUSHMAJEE, Responsable du Service administratif et financier (SAF)
19. M. Gilles RIBOUET, Responsable de l'Unité communication
20. M. Gérard GOUGES, Responsable des Ressources humaines (RH)

Présents :

21. M. John OLYMPIO, Chef de mission INCA
22. Mme Amanda SUNASSEE, Experte en gestion des projets, INCA
23. Mme Shirley LAW, Assistante de direction
24. M. Enguerrand PUTHOD, Appui au bureau du Président en exercice du Comité des OPL

Observateurs :

25. M. Massimiliano MESSI, Chef de Coopération, Délégation de l'UE à Maurice

Comité des Officiers permanents de liaison (OPL) préparatoire
au Conseil extraordinaire des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI)
Allocution de Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la COI
23 novembre 2021, Domaine de Montgaillard (La Réunion)

Monsieur l'Ambassadeur,
Monsieur le président du Comité des OPL,
Madame et Messieurs les Officiers permanents de liaison de l'Union des Comores, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues, Bonjour,

Cela fait plus de 18 mois maintenant que le Comité des OPL n'a pu se réunir en présentiel. C'est donc avec beaucoup de plaisir que je vous souhaite la bienvenue ici, dans mon île natale, pour cette réunion du Comité des OPL préparatoire à la session extraordinaire du Conseil des ministres de la COI du 26 novembre prochain.

Ces dernières semaines, j'ai eu l'occasion de rencontrer les responsables politiques de Madagascar et des Seychelles jusqu'au plus haut niveau de l'État. J'ai aussi eu, plus tôt, l'occasion de m'entretenir avec les responsables français et mauriciens. Et j'ai suivi avec attention les prises de parole récentes du président des Comores dans les enceintes internationales. Partout, auprès de tous, j'ai entendu les mêmes priorités qui se retrouvent, notamment, dans celle de la présidence en exercice de la COI qui s'inscrit, du reste, dans la dynamique des présidences précédentes. Ce sont ces sujets que le président en exercice du Conseil des ministres a proposé à l'ordre du jour de la session ministérielle.

Les fiches qui sont proposées par le Secrétariat général touchent donc aux grandes thématiques des biens publics régionaux, de la relance socioéconomique et de la gouvernance océanique. À cela s'ajoute bien sûr des fiches sur les questions administratives et financières concernant l'audit des comptes 2019 et le projet de budget 2021 examiné par les représentants des États membres siégeant au comité budgétaire de la COI.

Mesdames, Messieurs,
Toutes les fiches proposées sont importantes mais peut-être que certaines d'entre elles méritent une attention particulière. J'en retiendrai quelques-unes :

- D'abord, notre coopération régionale en santé qui s'est affirmée comme un axe emblématique de notre action collective au travers du réseau SEGA – One Health. Ce sera l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre du plan de riposte Covid-19 dans un contexte à nouveau tendu mais aussi de prendre la mesure de la variété des activités. En outre, nous sommes heureux de vous informer d'un appui financier additionnel de l'AFD pour lequel le Secrétariat général signera un avenant à la convention de financement du projet RSIE3 en vigueur depuis 2018.
- Ensuite, il y a l'enjeu de la gouvernance maritime, qu'il s'agisse de pêches ou de sécurité maritime. Certains sujets ont ici une portée hautement politique et il vous reviendra de décider de la soumission de ces sujets à la session ministérielle extraordinaire de vendredi ou à la prochaine session ordinaire. Nous pourrions également partager avec vous les retombées des derniers comités de MASE et sur la sécurité des câbles qui viennent de se tenir.
- Autre sujet important, la programmation « Europe globale » 2021-2027. Pour faire simple, la COI se retrouve dans une configuration inédite de « compétition » à l'échelle panafricaine pour l'obtention de financements dédiés à nos actions de coopération. Le dialogue avec la Délégation de l'Union européenne ainsi qu'avec les responsables de Bruxelles permet d'envisager cette programmation de bloc à bloc de manière plutôt sereine. La COI est en mesure de démontrer son authenticité plus-value sur les thématiques de l'économie bleue et de la gouvernance maritime ainsi que de l'appui aux États insulaires en développement. Cela étant, il nous faut aussi pousser et innover dans d'autres domaines indispensables au développement de long terme de

nos pays : je pense ici à la formation, à la recherche, à la mobilité, à l'énergie et aux différentes applications des sciences du vivant et des sciences des océans.

- Enfin, nous pourrions envisager de nouveaux partenariats, notamment avec les universités des États membres à l'image de l'accord-cadre que nous signerons avec l'Université de La Réunion lors du Conseil des ministres. Il en sera de même avec le CIRAD suite à la décision du 35^{ème} Conseil. Et ce sont aussi de nouveaux projets qui s'annoncent, notamment pour le développement des industries culturelles et créatives dans le cadre de la relance post-Covid et pour la résilience avec Hydromet soutenu par l'AFD, l'Union européenne et, dans un troisième temps, le Fonds vert pour le climat.

L'ordre du jour peut donc paraître restreint au regard de l'habitude lors des sessions ordinaires du Comité des OPL mais les sujets portés à votre attention en préparation des travaux du Conseil n'en demeurent pas moins importants pour la suite de notre coopération régionale.
Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite de fructueux échanges.

Allocution de M. Laurent Amar, Président en exercice du Comité des OPL

Je remercie le Secrétaire général pour avoir indiqué clairement le chemin à suivre pour les prochains jours avec un ordre du jour plutôt « copieux » et avec un certain nombre de décisions importantes à prendre.

En tant que président du Comité des OPL, soyez assurés que c'est un honneur, un plaisir et une responsabilité importante et que j'agirai dans l'intérêt de la coopération régionale pour faire avancer les dossiers.

Je salue la présence à distance de notre collègue Ashvin Bedacee et du directeur auprès de la COI qui n'ont pas pu être présents parmi nous.

Je voudrais, à ce stade, donner la parole et saluer la présence de l'Ambassadeur à la coopération régionale dans l'océan Indien, Son Excellence, Monsieur Marcel Escure que beaucoup d'entre vous connaissent déjà, puisqu'il a participé aux précédentes sessions ministérielles et il nous fait l'honneur d'être présent ce matin dans la séance inaugurale pour rappeler à la fois le programme de la présidence française et les étapes qu'il nous reste à franchir, mais aussi, le rôle du comité des OPL qui est très attendu, parfois décrié, parce que nous faisons preuve d'une très grande rigueur dans l'examen des textes, mais c'est aussi une qualité et évidemment tout cela doit être balancé avec le souci d'avancer et d'obtenir des résultats.

Il passe la parole à SE Marcel Escure, Ambassadeur délégué à la coopération régionale dans l'océan Indien, représentant de la présidence en exercice du Conseil

M. le Président du Comité des OPL, Cher Laurent,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les OPL,
Monsieur le représentant de l'Union européenne,
Chers Amis, présents à distance

C'est un grand plaisir d'assister de nouveau à une réunion, en présence, de notre chère organisation. La vie reprend et c'est un double plaisir et un privilège de vous accueillir ici en France à La Réunion. Cette occasion était très attendue et je suis très désireux aujourd'hui, en tant que président en exercice de la COI de présenter ce que votre présidence, depuis maintenant six mois, depuis le 20 mai, a mis en mouvement dans le monde en faveur de notre organisation. Conformément aux décisions prises par les États membres après la retraite de Moroni, le travail important de remise à jour qui a abouti à l'Accord de Victoria révisé à la ministérielle de Mahé, notre dernière réunion en présence. Je salue le travail de la présidence seychelloise à cette époque, de la présidence comorienne par la suite. Conformément à ce mandat, votre présidence a un programme qui pourrait être résumé en une phrase : mettre l'océan Indien sur l'écran des grands partenaires et des grands bailleurs dans le monde avec la COI comme organisation de référence. C'est que les États ont souhaité : porter notre organisation à un autre niveau à la fois d'activité, de visibilité et de résultat. Car il ne s'agit pas de rechercher la visibilité pour nous flatter par tous les honneurs, il s'agit de multiplier les projets de coopération dans les domaines de compétences de la Commission dans l'intérêt de nos populations et pour construire l'océan Indien dans notre zone et au-delà, ce grand océan Indien qui doit être structuré, c'est notre organisation, la COI, notre enceinte régionale qui peut aujourd'hui saisir cette opportunité.

Le programme de la présidence française vous a été présenté par Jean Baptiste Lemoyne. Nous avons beaucoup avancé dans la réalisation d'un certain nombre de stratégies. Nos ministres en conféreront longuement vendredi, je ne voudrai pas anticiper le discours que Jean Baptiste Lemoyne, qui représentera Jean Yves Le Drian, vous délivrera.

Je voudrai surtout vous dire à quel point les choses sont en train de changer autour de nous, parce que dans l'activité qui m'a mené à Bruxelles plusieurs fois et avec le Secrétaire général en juin dès le début de notre présidence, qui m'a mené à Maurice, siège de la COI et siège de l'IOA, à Addis Abeba, siège de l'Union africaine, j'ai toujours constaté qu'il y a une grande disposition de tous nos partenaires à reconnaître la COI comme organisation régionale et à tirer parti de son potentiel. L'Union européenne m'a bien dit qu'elle souhaitait travailler davantage dans l'océan Indien, que dans les six ans à venir, dans le système Post-Cotonou, elle comptait engager davantage de moyens, et nous avons beaucoup travaillé, je salue l'Union européenne présente parmi nous, pour surmonter certaines difficultés passées, je parle des inéligibilités. On m'avait dit au début de ma mission que c'était insoluble, que c'était un défi complexe et ces déplacements, ces rencontres, également à Maurice auprès de la délégation de l'Union européenne, nous ont permis d'avancer vers des solutions pour dépasser les héritages d'autrefois par le haut et pour développer de nouvelles relations de coopération.

À l'Union africaine également, j'étais remarquablement accueilli, les ambassadeurs des États membres que j'ai longuement rencontrés ainsi que ceux que j'avais rencontrés à Bruxelles m'ont tous dit qu'ils étaient convaincus que nous pouvions mobiliser davantage l'Union africaine vers l'océan Indien et qu'eux se sentaient, en tant qu'insulaire, un peu trop souvent en marge des grands projets de l'organisation.

Cette problématique, nous la retrouvons à toutes les chaînes du continent. Vous savez que la France a pris l'initiative d'un Sommet sur le financement des économies africaines tenu à Paris avec grand succès en mai. Vos pays étaient représentés, souvent à un niveau élevé. Nous allons également participer à un grand nombre de réunions autour de l'initiative multilatérale pour la formation et l'éducation en Afrique. Vous vous souvenez de certaines réunions, notamment à Dakar. Nous devons tout faire pour que cette fois-ci l'océan Indien soit parmi les principaux bénéficiaires de ces initiatives internationales.

Beaucoup d'entre vous, comme moi-même avons l'avantage de l'ancienneté. Nous nous souvenons d'initiatives généreuses en faveur de l'Afrique de l'océan Indien. Nous nous souvenons aussi de quelques pays africains que nous pourrions nommer, quatre ou cinq, souvent les mêmes, se sont attirés l'essentiel du bénéfice de ces initiatives dans différents domaines. Cela doit changer. L'océan Indien est une priorité géopolitique, l'océan Indien est une priorité humaine car dans vingt ans, dans trente ans, l'essentiel de la problématique de la jeunesse sera dans l'océan Indien et dans quelques pays du continent tandis qu'ailleurs les populations vieilliront et la transition démographique sera réalisée.

Nous devons amener le monde entier à regarder en avant et non dans le rétroviseur pour soutenir les projets dans l'océan Indien. C'est ce que votre présidence s'efforce de faire. Et je peux vous garantir qu'autour de nous, les lignes sont en train de bouger. C'est la fierté de la France à chaque présidence de la COI de mettre au service de notre organisation, tous ses moyens et tous ses relais dans le monde et vous savez naturellement que la France exercera à partir du 1^{er} janvier 2022, la présidence de l'Union européenne. Et que pour nous, il y a un chemin très logique depuis le Sommet de Paris sur le financement des économies africaines en mai, vers la présidence de la COI et vers la présidence de l'Union européenne, c'est un effort continu pour que les grands partenaires, notamment l'Europe, se mobilisent en faveur de l'océan Indien.

Je salue l'activité inlassable du Secrétaire général et de son équipe pour apporter à ces organisations exigeantes un répondant. Je dois dire dans ma grande satisfaction, et c'est très flatteur pour la COI, j'ai pu constater que la COI même là où les relations de coopération sont encore à approfondir comme à l'Union africaine à Addis Abeba, est reconnue. J'ai même constaté, pendant mes journées à Addis Abeba aussi bien auprès de nos Ambassadeurs que du Secrétariat de l'Union africaine que c'était souvent la COI qui était en avance et que le renforcement des capacités et l'échange pourraient curieusement aller souvent de la COI vers l'Union africaine car l'économie bleue, par exemple, est un sujet nouveau pour l'Union africaine et tant d'autres. Et les Ambassadeurs de nos États à Addis Abeba souvent souhaiteraient que l'Union africaine regarde davantage vers l'océan que vers le continent.

Donc la COI a un capital de reconnaissance déjà, mais elle doit l'approfondir. Nous savons les difficultés que le Secrétariat rencontre pour disposer d'une équipe complète. J'ai pu en conférer, ici à La Réunion, pour le remplacement de la chargée de mission, j'ai pu en conférer avec les autorités comoriennes. Bientôt le Secrétariat aura un effectif plein, ce qui est absolument nécessaire car nos bailleurs et partenaires voient bien que la COI, traitant de nombreux sujets, il faut encore trouver le rythme de croisière ; c'est notre ambition. La présidence, là aussi, fera tout pour aider le Secrétariat et laisser à Madagascar qui exercera la présidence à la suite une organisation en vitesse de croisière.

Alors, j'invite les Officiers permanents de liaison à s'inscrire dans ce mouvement. La réforme de la COI que nos États ont voulu, la réforme qui était mise en place nous permet de poser la COI comme un grand partenaire auprès d'autres grands partenaires. Il faut nous inscrire dans ce mouvement et avancer dans ces objectifs stratégiques. Il faut que la COI soit donc en mesure de leur répondre. Il faut soutenir le Secrétaire général comme vos États soutiennent la présidence. Lors de ma visite à Maurice où j'ai rencontré naturellement les Secrétariats des deux organisations, la COI et l'IORA avec laquelle nos États présents à la ministérielle de l'IORA mercredi dernier à Dakar pour valider un projet de mémorandum de coopération entre les organisations, j'ai pu donc à Maurice rencontrer les autorités, j'ai l'honneur d'être reçu en audience par le Chef de l'État et par le Premier ministre mauriciens qui nous ont affirmé leur soutien à ces objectifs stratégiques de notre présidence : inscrire l'océan Indien sur l'écran des grands partenaires.

J'invite donc les Officiers permanents de liaison à s'inscrire dans le mouvement. Je reconnais parfaitement l'énorme travail et la grande valeur ajoutée de ce comité, comme le rappelait mon collègue et ami, Laurent Amar, souvent ces structures sont critiquées et je me souviens aussi de nos grands anciens, qui à nos débuts, nous apprenaient que les institutions multilatérales sont d'excellents outils quand on sait s'en servir. Nous devons savoir nous servir au mieux de nos institutions pour avancer et délivrer des projets. N'oublions jamais que nous sommes ici par délégation de nos États pour avancer et réaliser les grands objectifs de la COI, notamment en matière de développement, de sécurité maritime, d'économie bleue, d'éducation, de gestion des catastrophes. Tant de défis sont les nôtres. Nous devons être à la hauteur et répondre à ces défis. Et jeudi prochain, j'ai pris l'initiative d'une rencontre de la présidence avec les observateurs pour un dialogue informel. Là aussi, je compte bien leur délivrer ce message de la part de notre organisation car votre présidence c'est notre organisation, nous travaillons la main dans la main avec l'ensemble des États. Votre présidence appellera les observateurs à se mobiliser davantage et à nous apporter davantage d'interactions. C'est le message que le Secrétaire général de l'IORA a délivré aux observateurs de l'IORA la semaine dernière pendant nos réunions. C'est le message que je compte délivrer. Les observateurs, pour être intégrés avec nous à part entière, doivent apporter davantage. J'ai eu des pourparlers très prometteurs à titre de notre présidence avec le Japon et l'Inde, à Paris, à Maurice via les Ambassadeurs, à la COI et dans les capitales pour qu'ils s'engagent davantage. Les perspectives sont favorables. Nous devons encore les stimuler et appeler les autres observateurs que j'ai rencontrés, notamment l'Ambassadeur de l'Ordre de Malte à Maurice, à aller de l'avant avec la COI, à ne pas considérer leur présence comme protocolaire ou honorifique. Nous devons dépasser le protocole et nous devons délivrer des résultats.

Je crois que votre comité, avant cette ministérielle extraordinaire que nous avons convoquée à mi-parcours de notre présidence, va nous aider à avancer et ainsi à mieux construire l'océan Indien. Nous comptons tous sur vous.

Je souhaite un bon succès à vos travaux. Merci beaucoup.

Intervention de M. Abdillah IMAM, OPL de l'Union des Comores

Monsieur l'Ambassadeur,
Monsieur le Président du Comité des OPL,
Monsieur le Secrétaire général,
Madame et Messieurs, Collègues Officiers permanents de liaison,
Les membres du Secrétariat général,
Bonjour,

C'est un plaisir pour moi de retrouver en famille, la grande famille Indianocéanique en présentiel après deux ans d'absence et je souhaiterai d'emblée remercier les autorités de l'île de la Réunion pour l'accueil et l'hospitalité qui nous ont été réservés depuis notre arrivée à l'île de la Réunion. Il faudrait également saluer la présidence du comité des OPL pour cette initiative d'organiser ce comité en présentiel et remercier le Secrétariat général pour les bonnes dispositions administratives qui ont été prises pour cette réunion.

Je vous remercie.

Intervention de Mme Alice N'DIAYE, OPL de Madagascar

Monsieur l'Ambassadeur,
Monsieur le Secrétaire général,
Messieurs les Officiers permanents de liaison,
Mesdames et Messieurs, les membres des délégations,

C'est également un plaisir pour la délégation malagasy, La Réunion pour l'accueil et le Secrétariat général pour toutes les dispositions prises pour la tenue de ces travaux. Je voudrais rassurer la présidence française et les États membres de la disponibilité de Madagascar, comme toujours, à contribuer à ces travaux et à faire de la COI ce fleuron de notre coopération régionale.

Je remercie, au nom de la délégation malagasy, La Réunion pour l'accueil et le Secrétariat général pour toutes les dispositions prises pour la tenue de ces travaux. Je voudrais rassurer la présidence française et les États membres de la disponibilité de Madagascar, comme toujours, à contribuer à ces travaux et à faire de la COI ce fleuron de notre coopération régionale.

Je vous remercie.

Intervention de M. Devendra BEDACEE, OPL de Maurice

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Chers Collègues OPL,
Représentants du Secrétariat général et de nos partenaires,

Je suis heureux de participer à cette rencontre du Comité des OPL, la deuxième de cette année. De telles rencontres régulières nous permettent d'assurer un meilleur suivi des activités mises en œuvre par le Secrétariat général. Il y en a plusieurs prévues pour notre présence ici. La situation sanitaire liée au Covid-19 est la priorité. Je remercie nos partenaires qui nous soutiennent dans ce combat contre la pandémie.

Les autres points de l'ordre du jour sont également importants. Nous aurons la possibilité d'échanger plus en profondeur sur ces thématiques dès aujourd'hui. Ceci nous permettra d'établir des orientations pour la mise en œuvre des projets. Pour nous aider dans cette tâche qui nous incombe,

nous sommes tributaires de notre Secrétariat général pour la transmission des fiches dans les temps nécessaires pour nous permettre d'entreprendre des consultations nécessaires en interne. Nonobstant de ces handicaps, j'espère que l'on pourra avancer sereinement dans nos délibérations.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Jacques BELLE, OPL des Seychelles

Excellence, Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les OPL,
Distingués invités,

Je souhaiterai avant toute chose remercier la présidence française pour l'invitation qu'elle a adressé pour venir à La Réunion en vue de participer au Conseil extraordinaire. Je la remercie également pour l'hospitalité qu'elle m'a réservée depuis mon arrivée. Je saisis l'opportunité également pour féliciter à la fois la présidence et le Secrétariat général de la COI pour l'organisation de ce Conseil extraordinaire mais aussi pour leur engagement et leur effort continu en faveur d'une COI toujours plus dynamique et moderne.

À l'occasion de ce Conseil, les Seychelles réaffirmeront leur intérêt à voir les organes de la COI se moderniser afin que la COI devienne une véritable organisation moderne, d'intégration régionale axée sur la coopération et les échanges entre les États membres pour le bien-être et l'épanouissement de nos peuples respectifs.

C'est d'ailleurs cette vision qui était au cœur de la visite du Président Wavel Ramkelawan au siège de la COI en décembre dernier lors de sa première visite officielle avec cette même vision lors de la visite du Secrétaire général aux Seychelles.

Vous en conviendrez tous qu'il est important de poursuivre l'évolution institutionnelle de l'organisation et son harmonisation avec les pratiques de bonne gouvernance, la gestion des projets axée sur les résultats et la conformité aux exigences d'accréditation.

Nous devons donc continuer à appuyer le Secrétaire général dans la gestion des projets afin de s'assurer que l'organisation soit à la hauteur des ambitions de nos États. Nous devons nous assurer que la COI, à travers son Secrétaire général, fasse valoir nos besoins spécifiques, étant notre porte-voix auprès de la communauté internationale sur des thématiques communes, telles que la vulnérabilité des petits états insulaires, le changement climatique, la menace maritime, la gestion durable des écosystèmes, la santé publique et alimentaire...

J'espère sincèrement que ce Conseil marquera la volonté d'une mobilisation de tous nos États pour une nouvelle dynamique de coopération pour la mise en œuvre de nouveaux projets qui permettront de réaliser cette vision, celle de voir un jour la COI se transformer en une véritable organisation moderne d'intégration régionale.

Je vous remercie pour votre attention.